Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_212-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°39

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	57
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

MOBILITES - CONVENTION MISE EN PLACE DE VELOS LIBRE SERVICE EN GARE DE REDON



Annexe : Convention de partenariat tripartite

La présente délibération a pour objet d'approuver la signature de la convention de partenariat relative à la mise en place d'un service « BreizhGo » de location de vélos électriques en libre-service en gare de Redon par la Région Bretagne.

Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Vice-Président aux Mobilités

L'intermodalité vélo + BreizhGo est une des priorités du Plan vélo de la Région Bretagne. Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation du réseau et de l'usage du vélo, la Région Bretagne a sélectionné 15 gares pour déployer de manière progressive un service expérimental de location de vélos en libre-service.
La gare de Redon a été retenue afin d'implanter une station de 10 vélos à assistance électrique sur le parvis Nord.
Le service permettra aux usagers de louer un vélo en autonomie à leur arrivée en gare, pour 12h à 24h maximum, afin de réaliser les derniers kilomètres jusqu'à leur destination, avant de ramener le vélo à cette même station.
La Région Bretagne prend en charge la fourniture et l'exploitation de ce service. L'implantation a été coordonnée avec la Ville de Redon. Le service a été lancé le 18 septembre 2026.

La gare de Redon constitue un point majeur du maillage local en matière de déplacements. Le renforcement et le développement des offres de mobilités disponibles permettront de faciliter l'intermodalité et la réduction de l'usage de la voiture individuelle. Le service de la Région Bretagne vient donc en complémentarité des solutions proposées notamment par le réseau RED de REDON Agglomération.
La présente convention précise que la Région Bretagne transmettra à REDON Agglomération les rapports d'évaluation de la fréquentation et de la satisfaction des usagers sur ce nouveau service. REDON Agglomération sera ainsi impliquée dans le suivi de cette expérimentation. REDON Agglomération s'engage par ailleurs dans la promotion du service sur son territoire. Cette convention est établie jusqu'au 30 octobre 2029.
VU la délibération n°CC_2017_082 du Conseil communautaire du 12 juin 2017 faisant acte de l'évolution des statuts de REDON Agglomération et donc de sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Moblité ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_212-DE

VU la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi LOM) ;

VU la délibération n°CC_2024_93 du Conseil communautaire du 8 juillet 2024approuvant la Stratégie Mobilités 2024-2032 ;

VU le courrier de présentation du projet adressé à REDON Agglomération le 10 juin 2025 ;

VU le courrier de soutien à la démarche adressé à la Région Bretagne par REDON Agglomération et la Ville de Redon le 02 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communautaire de développer les offres de mobilités durables autour de la gare de Redon.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'accorder son soutien à l'installation et à la promotion d'une station BreizhGo de vélos à assistance électrique en libre-service en gare de Redon ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,
Françoise GRIGNAC

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34